

Damien lui fit connaître que les mêmes paroles devaient aussi s'entendre du temple matériel. Bientôt on le voit parcourir les rues d'Assise, tout en publiant les grandeurs de Dieu, il demande des pierres pour réparer l'église, et on l'entend crier de toutes ses forces : *Qui me donnera une pierre, aura une récompense ; qui m'en donnera deux, en aura deux ; qui m'en donnera trois en aura trois.* Il s'emploie lui-même aux travaux, et porte les matériaux sur ses épaules, comme un manœuvre. Quelque temps après, il avait également relevé de leurs ruines deux autres églises : l'une bâtie en l'honneur de saint Pierre et un peu éloignée de la ville, et l'autre dédiée à Marie, sous le titre de Notre-Dame-des-Anges. Ne semble-t-il pas que Notre-Seigneur ait voulu récompenser son Serviteur en lui accordant la célèbre Indulgence appelée de la Portioncule dans cette dernière église, et en lui apparaissant assis sur le *Tabernacle*, comme sur un trône de gloire.

Saint François ne bornait pas là son zèle ; il ne pouvait se contenir devant la froideur et l'indifférence des hommes, il frémissait d'horreur en pensant aux communions indignes, il versait des torrents de larmes en songeant que son Jésus pouvait être offensé par la célébration sacrilège du sacrifice de la sainte messe, il aurait voulu faire pénétrer dans tous les cœurs les sentiments de sa foi profonde, de son amour embrasé et de sa reconnaissance sans limites pour le bienfait infini de l'Eucharistie.

Il écrit à ses Frères : " Je vous conjure, en vous baisant les pieds, de témoigner tout honneur et tout respect, autant que vous le pourrez, au Corps et au Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en qui tout au ciel et sur la terre, a été rétabli en paix et reconcilié avec le Dieu tout-puissant.

" Je prie aussi tous mes Frères qui sont, qui seront ou désireront être prêtres du Très-Haut, toutes les fois qu'ils voudront célébrer la messe, d'être purs et d'offrir dans la pureté et avec révérence le vrai sacrifice du très-saint Corps et du Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ... O prêtres, mes Frères, rappelez-vous qu'il est écrit dans la loi de Moïse, que les transgresseurs en des choses corporelles étaient, par la sentence du Seigneur, condamnés à mort sans pitié. Combien méritera de souffrir des supplices plus graves et plus terribles, celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, traité comme un objet souillé le sang du Testament, dans lequel il a été sanctifié ? et fait